



# L'ESTRAN

Service d'accueil éducatif de jour

Accueillir, Eduquer, Former, Insérer.

Maison d'Enfants à Caractère Social Charles de Foucauld  
Apprentis d'Auteuil Loire-Atlantique Vendée  
33 rue de la Cressonnette - 85300 Challans  
Tél. : 02 28 10 42 70 - Fax : 02 28 10 42 71  
<http://grand-ouest.apprentis-auteuil.org>





**L'ESTRAN** Pour 8 jeunes de 11 à 21 ans.

Apprentis d'Auteuil a mis en place ce service dans le cadre de la loi du 5 mars 2007.

### **Le public accueilli :**

8 jeunes en situation de rupture scolaire et/ou professionnelle ou susceptibles de l'être, sont confiés durant les périodes scolaires par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance, dans le cadre d'une mesure judiciaire ou d'une contractualisation avec la famille.

### **Les objectifs :**

L'objectif principal est la réintégration d'une scolarité, d'une formation professionnelle ou l'entrée dans le monde du travail. Chaque jeune cherchera, dans la construction de son projet, un équilibre et une autonomie tout en restant acteur principal de sa réussite en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire.

### **Un accueil personnalisé :**

Au sein de l'Estran, le jeune sera accompagné au quotidien dans le cadre d'activités individuelles ou collectives, qu'elles soient artistiques, sportives, culturelles, scolaires, professionnelles ou soignantes, en fonction de son projet.

Dans son action l'Estran s'engage, à travers une prise en charge adaptée, à accompagner chaque jeune dans la mise en oeuvre et la conduite de son projet pour lui permettre d'atteindre au mieux ses objectifs.

### **Une équipe pluridisciplinaire :**

L'équipe est composée d'un éducateur (réfèrent et chargé d'insertion), d'une éducatrice spécialisée (coordinatrice du service, référente et chargée des projets scolaires), d'un éducateur sportif, d'une art-thérapeute, d'une socio-esthéticienne et d'un psychologue, ainsi que du directeur et de la chef de service éducatif de la MECS Charles de Foucauld.

### **Organisation de la prise en charge :**

Le jeune s'engage à respecter les règles de vie établies au sein de l'Estran.

- Le service accueille les jeunes sur les temps scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le mercredi de 9h00 à 11h15. Le jeune peut prendre le repas, qu'il a apporté, sur place.
- Le temps de présence du jeune sur l'Estran est modulable en fonction de ses besoins (soins, suivis extérieurs,...), ses capacités, son projet (scolarité, stage,...).

Procédure d'admission et suivi du projet :

L'Aide Sociale à l'Enfance présente au service la situation du jeune par un dossier écrit.

A l'issue d'un entretien avec le directeur, durant lequel l'adhésion du jeune sera recherchée, une période d'accueil de 10 jours est proposée afin d'élaborer le parcours personnalisé du jeune. Ce temps permet, notamment, au jeune de rencontrer l'ensemble des professionnels.

Au terme de cette période, les modalités définitives d'accueil du jeune sont actées pour une durée de trois mois renouvelable.

Un coordinateur de projet, membre de l'équipe pluridisciplinaire, est nommé pour chaque jeune afin de l'accompagner dans son parcours. Ce professionnel est l'interlocuteur privilégié de la famille et des différents partenaires.